Information

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDEDC/2026-556** **23/09/2026**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 27/11/2026
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : Formation Cap'Eval 2027.

Destinataires d'exécution
DRAAF/SRFD DAAF/SFD Hauts-Commissariats de la République des COM EPLEFPA Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFR) Institut Agro Eduter ENSFEA Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

Résumé :
Note d'information sur la mise en oeuvre en 2027 du dispositif de formation en ligne Cap'Eval s'adressant à tous les acteurs concernés par l'approche capacitaire et intervenant dans le processus d'évaluation des diplômes de l'enseignement agricole.

Le dispositif de formation Cap'Eval est à la disposition de tous les personnels qui enseignent dans les certifications du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire (MAASA) afin d'augmenter la connaissance partagée et la culture commune des modalités d'évaluation telles que définies et conçues dans les référentiels de diplômes.

Une nouvelle session du dispositif Cap'Eval, revue et augmentée en 2024, **est reconduite pour la session 2026-2027**. Il s'agit d'un enjeu majeur de formation pour l'enseignement agricole qui est proposé sous la forme d'un MOOC pour permettre lla plus grande souplesse d'organisation à chacun des nombreux personnels qui participeront à cette action.

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

1.1. Public cible

Sont conviés à suivre cette action de formation en ligne, **tous les agents de l'enseignement** (technique et supérieur court) **agricole public et privé sous contrat**, qui interviennent dans le processus d'évaluation menant à la délivrance de diplômes et de certifications du MAASA, dans les trois voies de formation (scolaire, apprentissage, formation professionnelle continue) ou les agents des services administratifs qui ont intérêt à se familiariser avec ce process majeur des certifications du MAASA :

- enseignants, formateurs et moniteurs ;
- directeurs d'établissements et directeurs adjoints ;
- présidents et présidents adjoints de jury ;
- personnels des autorités académiques, notamment du service des examens ;
- personnels de la DGER.

1.2. Description du dispositif

Cette action de formation, commandée par la DGER, pilotée par l'Institut Agro Eduter a fait l'objet d'une construction commune avec l'Ecole nationale supérieure de l'enseignement agricole (ENSFEA), l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) et la sous-direction des politiques de formation et d'éducation de la DGER.

1.2.1 Calendrier et durée

Une session de formation débute au tout début d'année 2027 :

du lundi 04 janvier au vendredi 12 février 2027.

La formation dure six semaines.

La durée de formation hebdomadaire est de deux heures en moyenne, **soit une durée totale de douze heures.**

1.2.2 Conditions de formation

La formation est accessible à tout moment durant les six semaines, chaque agent organise son travail en formation. Il est cependant préférable de planifier ses temps de formation et d'y consacrer deux heures chaque semaine.

Comme pour tout acte d'apprentissage, il est préférable de privilégier un endroit calme, sans évènement perturbant.

Des temps d'échange en équipes autour de chaque module de formation sont fortement recommandés, qui pourront être mis en place à l'initiative du chef d'établissement ou favorisés par la mise à disposition des espaces nécessaires pour les équipes qui le souhaitent.

Il est demandé aux chefs d'établissements de veiller à ce que les conditions de formation des agents soient les plus favorables possibles.

La formation combine des vidéos, des documents texte, des quizz… L'accès à ces contenus demande une connexion internet classique de type ADSL. Les conditions techniques nécessaires sont précisées ci-après (**cf. Annexe 1**).

1.2.3 Activités de formation

Chaque module de formation est scénarisé et séquencé.

L'activité en formation combine :

- des apports d'information sous forme de vidéos et de textes ;
- des activités réflexives activées par des tests, des questionnements, des reformulations ;
- une capitalisation personnelle par une saisie régulière dans un document appelé « Carnet de bord » ;
- une expression libre dans des forums.

Chaque semaine, un nouveau module de formation est ouvert. Les contenus et les activités restent accessibles les semaines suivantes (il est possible d'effectuer la semaine 2 en semaine 3 par exemple) et ce, jusqu'à la date de la fermeture de la plateforme.

1.2.4 Structure de la formation

La formation comporte :

- une semaine 0 qui permet de se connecter et de découvrir la plateforme de formation
- un tronc commun : semaines 1, 2 et 6
- deux parcours spécifiques en semaines 3, 4 et 5
 - évaluation et approche capacitaire pour les diplômes délivrés selon la modalité des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) et épreuves terminales (EPT) **diplômes** (voies scolaires et apprentissage) – **dit parcours A**
 - évaluation et approche capacitaire pour les diplômes délivrés selon la modalité des **Unités capitalisables (UC)** – **dit parcours B.**

Chaque inscrit pourra étudier, s'il le souhaite, les deux parcours A et B.
Cependant il lui sera demandé, pour obtenir son **attestation finale**, de **réaliser entièrement l'un des deux parcours**.

Semaines	**Intitulés**
0	Connexion et découverte de la plate-forme Cap'Eval
1	Sens et enjeux de l'évaluation
2	L'approche capacitaire, un levier du développement et du pouvoir d'agir
	Choix du parcours à valider : Parcours A pour enseignants et formateurs concernés par bac pro, BTSA, bac STAV) – modalité contrôle continu et épreuve terminale Parcours B pour enseignants et formateurs concernés par BPA, BP et CS - modalité UC Les enseignants et formateurs intervenant en classes de CAPa repèreront la modalité d'évaluation à laquelle ils répondent pour choisir le parcours. Il est possible d'effectuer les deux parcours.

3	Parcours A : L'appropriation du référentiel de diplôme dans la logique capacitaire	Parcours B : Le développement et la validation d'une capacité
4	Parcours A : La conception d'une situation d'évaluation	Parcours B : La construction d'une situation d'évaluation et la rédaction d'un sujet
5	Parcours A : Approches spécifiques (BTSA, Baccalauréat STAV, CPS)	Parcours B : L'entretien d'évaluation, la décision et la grille
6	La réglementation de la délivrance de diplômes Questionnaire de satisfaction Attestation de formation	

1.2.5 Attestation de formation

Le suivi de la formation Cap'Eval est **validé** par une attestation de formation qui reconnaît l'assiduité en formation, elle ne mesure pas les acquis de la formation. *Il n'y a pas d'attestation partielle de formation*.

La délivrance de l'attestation de formation est conditionnée par :

1. la consultation de toutes les ressources proposées (vidéos, sites internet, fichiers texte…) des semaines de tronc commun 1, 2 et 6, ainsi que de toutes les ressources d'au moins un parcours spécifique (Parcours A ou B en semaines 3, 4 et 5) ;
2. la réalisation des tests. Ils sont proposés dans un but formatif et apportent, par des rétroactions, des indications complémentaires. Les tests proposent généralement plusieurs tentatives. Il n'y a pas de seuil de réussite exigé.

L'attestation de formation de chaque agent est disponible au format PDF sur la plate-forme Cap'Eval, en semaine 6. Elle restera téléchargeable sur la plate-forme Cap'Eval pendant un mois.

Attention : Il n'y aura pas d'envoi d'attestation par mail aux agents.

1.2.6 Bilan de la formation

Un questionnaire de satisfaction en ligne sera proposé en semaine 6 à partir de la plate-forme Cap'Eval.

2. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

La période d'inscription se déroulera du 14 septembre 2026 au 27 novembre 2026.
A partir du 28 novembre, les formulaires d'inscription sont rendus inaccessibles.

2.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

2.1.1 Pour les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat (dont l'employeur est le MAASA) et qui disposent d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit se connecter à « Mon Self Mobile » : https://formco.agriculture.gouv.fr/minscrire/tele-inscription-sur-mon-self-mobile puis suivre les instructions données sur le site.

Ensuite il doit saisir comme identifiant **le code du stage NAS0EA0016 - 2027-00001**
En cas de difficultés, il contacte son responsable local de formation (RLF).

Une fois l'inscription enregistrée sur la plate-forme (généralement vers la mi-décembre), un courriel comprenant les codes de connexion à la plate-forme Cap'Eval http://www.capeval.chlorofil.fr sera directement envoyé à l'agent inscrit.

2.1.2. Pour les agents contractuels d'établissement (dont l'employeur est l'EPLEFPA) et qui ne disposent pas d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit :
- télécharger la fiche d'inscription sur https://formco.agriculture.gouv.fr/fileadmin/user_upload/2.S_inscrire/images/Fiche_d_inscription_FORMCO_2022_01.pdf ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF saisit alors l'inscription dans un formulaire en ligne spécifique « Inscriptions Cap'Eval ».

Le lien du formulaire sera transmis aux RLF par l'intermédiaire de leurs délégués régionaux à la formation continue (DRFC) avant le début de la période d'inscription (**septembre 2026**).

Ce formulaire doit recueillir l'adresse courriel de l'agent, indispensable pour les fonctionnalités de la plate-forme de formation.

Une fois l'inscription enregistrée sur la plate-forme, un courriel comprenant les codes de connexion à la plate-forme Cap'Eval http://www.capeval.chlorofil.fr sera directement envoyé à l'agent inscrit.

2.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé

Le formulaire d'inscription en ligne spécifique Cap'Eval sera communiqué début septembre 2026 à chaque fédération de l'enseignement agricole privé (CNEAP, UNREP, UNMFR) afin qu'il soit transmis par leurs soins à chaque directeur d'établissement.

Les agents sont inscrits dans le formulaire en ligne sous couvert de leur chef d'établissement. Ce formulaire doit recueillir l'adresse courriel de l'agent, indispensable pour les fonctionnalités de la plate-forme de formation.

Une fois l'inscription enregistrée sur la plate-forme, un courriel comprenant les codes de connexion à la plate-forme Cap'Eval http://www.capeval.chlorofil.fr sera directement envoyé à l'agent inscrit.

2.3. Modalités d'inscription pour les personnels des DRAAF/DAAF

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit se connecter à « Mon Self Mobile » : https://formco.agriculture.gouv.fr/minscrire/tele-inscription-sur-mon-self-mobile puis suivre les instructions données sur le site.

Ensuite, il doit saisir comme identifiant **le code du stage NAS0EA0016 - 2027-00001 .**

En cas de difficultés, il contacte son responsable local de formation (RLF).

Une fois l'inscription enregistrée sur la plate-forme, un courriel comprenant les codes de connexion à la plate-forme Cap'Eval http://www.capeval.chlorofil.fr sera directement envoyé à l'agent inscrit.

3. LES DONNEES STATISTIQUES (INSCRITS, PARTICIPANTS…)

A l'issue de la formation, des données statistiques seront disponibles.

3.1. Pour les personnels des établissements publics

Elles seront disponibles dans l'outil interministériel de gestion de la formation RenoiRH Formation pour les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat.

Pour les agents contractuels d'établissement, elles seront transmises sous forme de fichiers à la DGER/DAT ainsi qu'aux DRFC pour transmission aux RLF des établissements.

3.2. Pour les personnels des établissements privés

Les données seront transmises sous forme de fichiers à leur fédération nationale

3.3. Pour les personnels des DRAAF/DAAF

Les données seront disponibles dans l'outil interministériel de gestion de la formation RenoiRH Formation.

Cap'Eval répond à un enjeu majeur pour l'enseignement agricole : celui de la qualité de l'évaluation en vue de la délivrance des diplômes du MAASA. Chaque directeur d'établissement public et privé est ainsi appelé à inciter l'ensemble des enseignants et formateurs à s'inscrire et suivre cette formation. A cet effet, il veillera à mettre en place une organisation permettant d'assurer des conditions favorables de formation.

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche
Luc MAURER

Liste des annexes

Annexe 1 : conditions techniques nécessaires pour le suivi de la formation

Annexe 2 : liste des délégations régionales de la formation continu

ANNEXE 1

Conditions techniques

L'apprenant doit disposer d'une adresse courriel fonctionnelle.

L'accès à la formation à distance est possible à partir d'un ordinateur, muni d'un navigateur Web (Firefox, Chrome, Internet Explorer ou Microsoft Edge).

La plate-forme de formation à distance ainsi que les ressources pédagogiques n'exigent aucun téléchargement de « plug-in » ou « drivers » particuliers.

Les modules de formation à distance utilisent le son. Le/La stagiaire doit donc disposer d'un moyen d'écoute (haut-parleurs ou casque).

ANNEXE 2

Contacts

RÉGIONS	DÉLÉGATIONS RÉGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MASA	
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	**Elsa TARRAGO** elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr Chargés de formation : Laetitia COUVERT Francis SABIN Assistant : Patrice Weiss (Lyon)	DRAAF Auvergne – Rhône-Alpes Tél : 06 89 27 11 82 Tél : 06 63 12 11 96 Tél : 06 67 19 66 02 Tél : 06 58 54 95 61
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	**Sylvaine RODRIGUEZ** sylvaine.rodriguez@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr Assistantes : Karine BEDEAUX Nathalie VICAIRE (en charge de TUTAC, AE, AESH, IDE, CPE, SST, PEC)	DRAAF Bourgogne – Franche-Comté Site Besançon Tél : 06 42 11 56 80 Tél : 03 39 59 40 45 Tél : 03 39 59 40 40
BRETAGNE	**Marion TOULOUSE** marion.toulouse@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr Assistantes : Laurence GUICHARD et Françoise RAFFRAY	DRAAF Bretagne (Rennes) Tél : 02 99 28 22 04 Tél : 02 99 28 22 85 Tél : 02 99 28 22 80
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	**Mathilde GUERTIN** mathilde.guertin@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr Assistante : Claire JANVIER-LANGLOIS	DRAAF Centre-Val-de-Loire (Orléans) Tél : 02 38 77 40 27 Tél : 02 38 77 40 21
CORSE	**Cécile CLAUS** cecile.claus@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr	DRAAF Corse (Ajaccio) Tél : 04 95 51 86 34
GRAND-EST	**Isabelle DE MAURAIGE** isabelle.de-mauraige@agriculture.gouv.fr formco.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr Assistant : Alain GILLET Assistante : Laurence MOELLER	DRAAF Grand-Est (Châlons) Tél : 03 26 66 20 25 Tél : 03 26 66 20 16 / 20 21
GUADELOUPE	Pour les agents de l'enseignement agricole **Gabrielle ECHARD-LEBLANC** - DRFC et RLF gabrielle.echard-leblanc@agriculture.gouv.fr	DAAF de la Guadeloupe (Saint Claude) Tél : 05 90 99 09 81
GUYANE	Pour les agents de l'enseignement agricole DGTM Guyane/DEAAF - DRFC (EPLEFPA de Matiti): **Marie-Ange ROSNEL** marie-ange.rosnel@guyane.pref.gouv.fr	Tél : 05 94 29 63 03
HAUTS-DE-FRANCE	**Sylvie-Anne REMY** sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr formco.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr Assistante : Sonia LESAGE Assistante : Charlotte PRUSSE	DRAAF Hauts-de-France (Amiens) Tél : 03 22 33 55 49 Tél : 03 22 33 55 39 Tél : 03 22 33 55 79

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MASA	
ILE-DE-FRANCE	Pour les agents de l'enseignement agricole **Nathalie LEDAIN** formco-ea.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr	 Tél : 01 82 52 46 25
MARTINIQUE	Pour les agents de l'enseignement agricole **Jean-Marc OPTALY** jan-marc.optaly@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 50
MAYOTTE	Pour les agents de l'enseignement agricole **Ilmati IBRAHIM RAMADANI** DAAF Mayotte – Volet enseignement agricole ilmati.ibrahim-ramadani@agriculture.gouv.fr	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél : +262 269 61 91 03 Mobile : +262 639 67 86 82
NORMANDIE	**Simon CRUCHET** simon.cruchet@agriculture.gouv.fr formation.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE (Caen) Assistante : Alexia BOURDIER-NOIROT (Rouen)	DRAAF Normandie (Caen) Tél : 02 32 18 95 23 Tél : 02 31 24 99 08 Tél : 02 32 18 94 29
NOUVELLE-AQUITAINE	**Sandrine CHATENET** drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr Adjoint : Thomas LAMONNERIE Assistant : Denis ROHOU	DRAAF Nouvelle Aquitaine (Limoges) Tél : 05 87 79 84 56 Tél : 05 87 79 84 61
NOUVELLE CALEDONIE	pragash.eganadan@agriculture.gouv.fr	
OCCITANIE	**Mireille BASSOU** mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Adjoint : Frédéric MOUTOUH Assistante : Hélène ECHEVARRIA (Toulouse) Assistante : Corinne ULLDEMOLINS (Montpellier) Assistant : Aurélien CARRANZA	DRAAF Occitanie (Toulouse) Tél : 05 61 10 61 84 Tél : 05 61 10 61 18 Tél : 05 61 10 62 03 Tél : 04 67 10 19 12 Tél : 05 61 10 62 66
PAYS-DE-LA-LOIRE	**Bérengère KIRION** berengere.kirion@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise CASSARD	DRAAF Pays de la Loire (Nantes) Tél : 02 72 74 70 14 Tél : 02 72 74 72 12
POLYNÉSIE FRANCAISE	EPLEFPA-POLYNESIE-FRANCAISE-OPUNOHU/SFD Sfd.polynesie-fr@educagri.fr	
PROVENCE–ALPES–CÔTE D'AZUR	**Claire SAEZ** claire.@agriculture.gouv.fr formco.draaf-paca@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Christine PASSALACQUA Assistante : Marie-Josée Ilamoko	DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille) Site Avignon 06 68 98 97 90 Site Marseille 04 13 59 36 33
LA REUNION	Pour les agents de l'enseignement agricole **Cécile RUBAGOTTI** cecile.rubagotti@agriculture.gouv.fr formco.daaf974@agriculture.gouv.fr	DAAF de La Réunion (St Denis de La Réunion) Tél : 02 62 30 88 53
WALLIS	sfd.wallis@educagri.fr	

Mise à jour le 04/09/2026

Retrouvez votre délégation à la formation continue et les coordonnées de l'ensemble des délégations sur le site FORMCO : http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/